



Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation

À l'entrée dans l'enseignement supérieur, 6 bacheliers sur 10 choisissent une formation dans une autre zone d'emploi que celle où ils étudiaient en terminale. Cette mobilité dépend de la diversité de l'offre locale de formation. Elle varie aussi selon l'origine sociale des jeunes.

Les changements d'académie à l'entrée dans l'enseignement supérieur sont en revanche moins fréquents : ils concernent seulement 2 bacheliers sur 10 et dans un peu plus de la moitié des cas, ils s'accompagnent d'un déménagement. Ces mobilités concernent principalement des académies limitrophes.

Jérôme Fabre, Émilie Pawlowski, Pôle Emploi-population, Insee

En France, en 2015, 95 % des bacheliers diplômés d'un baccalauréat général poursuivent leurs études dans le supérieur, contre 81 % des bacheliers technologiques et 37 % des bacheliers professionnels. L'offre de formation à l'entrée dans l'enseignement supérieur est riche : depuis les filières courtes (sections de techniciens supérieurs -STS- et instituts universitaires de technologie -IUT-) aux filières longues (cursus licence-master-doctorat -LMD), en passant par les filières plus sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles -CPGE- et écoles d'ingénieurs recrutant après le baccalauréat). Si la plupart des académies

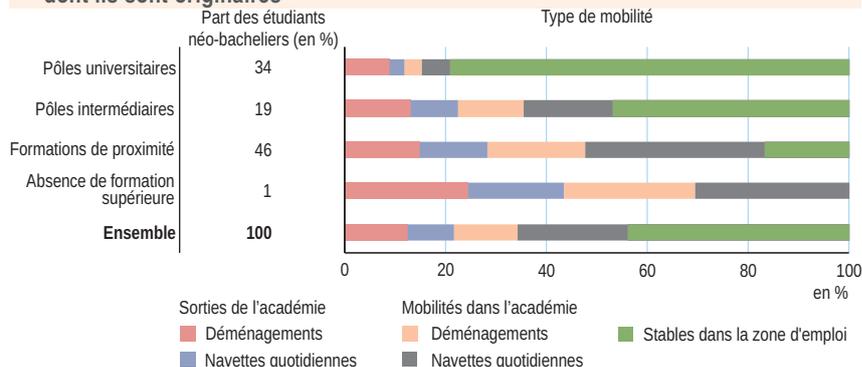
proposent l'ensemble des formations, dans d'autres, l'offre est moins diversifiée. En particulier dans les départements d'outre-mer (DOM), les formations universitaires (Mayotte, La Réunion) ou les STS (Martinique, Guadeloupe et Mayotte) sont surreprésentées, au détriment des CPGE.

La moitié des étudiants (*sources*) s'orientent vers les formations universitaires (hors IUT). 1 sur 4 choisit plutôt une formation en STS ; les autres optent pour une formation en IUT, en CPGE ou en école d'ingénieurs.

À l'intérieur des académies, l'offre de formation est relativement concentrée : dans

certaines zones d'emploi faiblement urbanisées (Loches, Porto-Vecchio, etc.), il n'existe aucune formation d'enseignement supérieur ; ces territoires concernent 1 % des bacheliers. Dans d'autres (Dreux, Vesoul, Cognac, etc.), il s'agit principalement de formations dites de proximité (STS, CPGE, IUT) ; 46 % des bacheliers en sont originaires. Les pôles intermédiaires (Calais, Pau, etc.) regroupent de l'offre de proximité et aussi des universités ou antennes d'université qui couvrent seulement une partie des domaines (par exemple, la santé est souvent absente), et parfois des écoles d'ingénieurs. Enfin, les principaux pôles universitaires (Grenoble, Orléans, Strasbourg, etc.) proposent l'ensemble des formations universitaires et de proximité.

1 Mobilité des étudiants néo-bacheliers selon le type de zone d'emploi dont ils sont originaires



6 bacheliers sur 10 étudient dans une autre zone d'emploi

À l'entrée dans l'enseignement supérieur, 6 bacheliers sur 10 choisissent une formation dans une autre zone d'emploi que celle où ils résidaient l'année du baccalauréat. Les différences sont marquées entre les territoires. Par construction, les jeunes issus d'un territoire n'offrant pas d'établissement du supérieur sont contraints de se déplacer (*figure 1*), soit au sein de l'académie (pour 56 % d'entre eux), soit dans une autre académie (44 %). La moitié d'entre eux déménagent pour suivre ses études, l'autre

moitié effective des navettes quotidiennes entre son domicile et son lieu d'étude.

Au contraire, 8 bacheliers originaires d'un grand pôle universitaire sur 10 restent dans leur zone d'emploi d'origine. Les mobilités sont un peu plus souvent associées à une sortie d'académie et à des déménagements.

En plus des mobilités, l'offre locale impacte l'orientation des bacheliers : ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer s'orientent *de facto* vers les formations proposées sur leur territoire. Ainsi, les jeunes issus d'un territoire offrant uniquement des formations de proximité s'orientent un peu plus vers les IUT et les STS (figure 2). À l'inverse, ceux originaires d'un territoire sans formation sont contraints à une mobilité, mais sont moins influencés dans leur orientation. Dans ce cas, les formations universitaires hors santé sont largement plébiscitées au détriment des STS.

Les jeunes d'origine défavorisée sont moins mobiles

Au-delà des effets des disparités géographiques, le choix d'orientation diffère selon l'origine sociale de l'étudiant. L'origine sociale joue sur les résultats scolaires, la série de baccalauréat ou la mention obtenue, la connaissance des filières post-bac et les aspirations des jeunes.

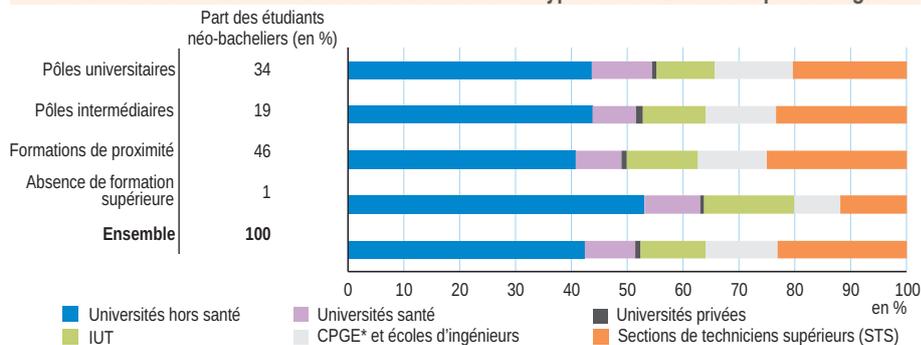
Ainsi, les jeunes d'origine sociale (définitions) très favorisée sont surreprésentés dans les filières les plus sélectives (CPGE et écoles d'ingénieurs ou santé à l'université). Cela s'explique en partie, car ils sont surreprésentés dans les baccalauréats généraux (notamment scientifiques) qui mènent le plus souvent à ces filières.

À l'inverse, les bacheliers d'origine défavorisée choisissent plus souvent une STS (figure 3). Quand les jeunes d'origine défavorisée résident loin des grands pôles universitaires, des contraintes financières plus fortes sont susceptibles de peser sur les choix, soit en matière de cursus accessibles à proximité, soit à l'extrême en conduisant l'étudiant à renoncer à poursuivre ses études supérieures. En effet, les déménagements ou les navettes quotidiennes peuvent être trop coûteux malgré les bourses sur critères sociaux et les aides financières octroyées. Les différences selon l'origine sociale sont les plus fortes pour les mobilités de plus longue distance avec changement d'académie, qui nécessitent dans 6 cas sur 10 un déménagement. Ainsi, 19 % des néo-bacheliers d'origine sociale défavorisée poursuivent leurs études en dehors de leur académie d'origine, contre 26 % parmi les jeunes d'origine sociale très favorisée (figure 4).

Des mobilités entre académies souvent orientées vers le grand pôle régional

Les mobilités entre académies concernent dans leur très grande majorité des académies limitrophes : parmi les 6 plus importants flux au niveau national, 5 concernent des échanges entre académies d'Île-de-France et en premier lieu

2 Orientation des étudiants néo-bacheliers selon le type de leur zone d'emploi d'origine

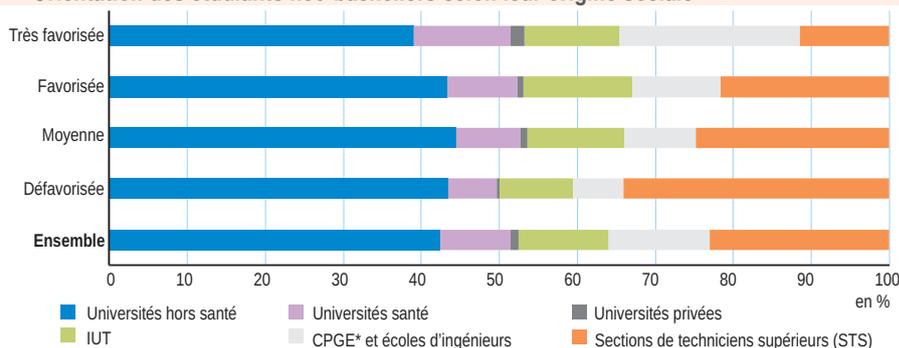


* CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles.

Champ : bacheliers de 2015 en première année d'enseignement supérieur en France entière (hors ceux partis à l'étranger et hors inscrits en école de management, en école paramédicale, sociale ou en école relevant du ministère de la Culture).

Source : MESRI-Sies, systèmes d'information Sise et Scolarité.

3 Orientation des étudiants néo-bacheliers selon leur origine sociale

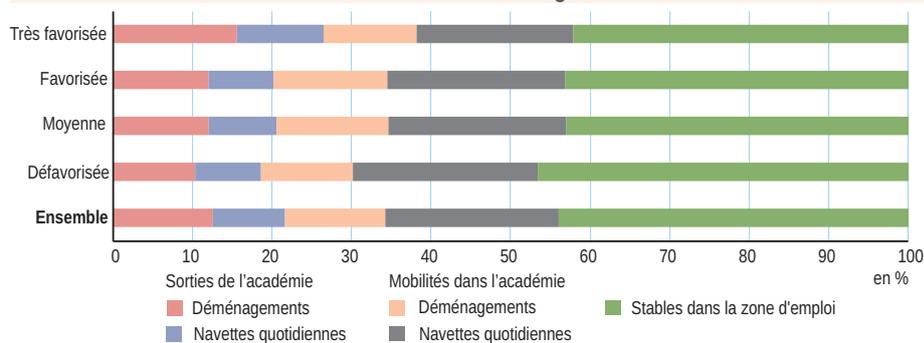


* CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles.

Champ : bacheliers de 2015 en première année d'enseignement supérieur en France entière (hors ceux partis à l'étranger et hors inscrits en école de management, en école paramédicale, sociale ou en école relevant du ministère de la Culture).

Source : MESRI-Sies, systèmes d'information Sise et Scolarité.

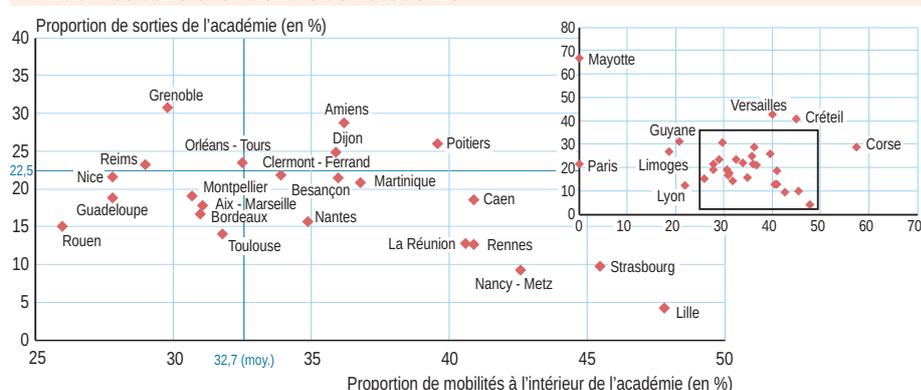
4 Mobilité des étudiants néo-bacheliers selon leur origine sociale



Champ : bacheliers de 2015 en première année d'enseignement supérieur en France entière (hors ceux partis à l'étranger et hors inscrits en école de management, en école paramédicale, sociale ou en école relevant du ministère de la Culture).

Source : MESRI-Sies, systèmes d'information Sise et Scolarité.

5 Mobilités dans et en dehors de l'académie



Lecture : parmi les bacheliers originaires de l'académie de Lyon poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur, 12 % quittent l'académie de Lyon après le baccalauréat et 22 % changent de zone d'emploi à l'intérieur de l'académie. Les académies de Paris et de Mayotte ne possédant pas de découpage interne, les mobilités internes sont considérées comme nulles.

Champ : bacheliers de 2015 en première année d'enseignement supérieur en France entière, (hors ceux partis à l'étranger et hors inscrits en école de management, en école paramédicale, sociale ou dans une école relevant du ministère de la Culture).

Source : MESRI-Sies, systèmes d'information Sise et Scolarité.

des académies de banlieue (Versailles, Créteil) vers Paris. En province, les principales mobilités à l'entrée de l'enseignement supérieur concernent les étudiants grenoblois vers Lyon, niçois vers Aix-Marseille, Rennais vers Nantes, bordelais et montpelliérains vers Toulouse.

En observant les comportements de mobilité en interne et en sortie, la moitié des académies (Nantes, Toulouse, Bordeaux, Aix-Marseille, etc.) présentent un profil proche de la moyenne nationale en matière de mobilités à l'entrée dans l'enseignement supérieur (figure 5). Dans ces académies, entre 4 et 5 néo-bacheliers sur 10 restent étudier dans leur zone d'emploi d'origine et environ 3 sur 10 se déplacent au sein de leur académie. Comme en moyenne nationale, seuls 2 étudiants sur 10 effectuent une mobilité en dehors de leur académie d'origine. Pour autant, la structuration géographique de l'offre de formation varie entre ces académies avec la coexistence de plusieurs pôles universitaires (Aix-Marseille) ou bien la concentration de l'offre dans une seule zone d'emploi de l'académie (Toulouse).

La suite de cette étude décrit les mobilités à l'entrée dans l'enseignement supérieur dans les académies qui présentent des situations éloignées de la moyenne nationale.

Dans les académies de Rouen et Lyon, les néo-bacheliers sont peu mobiles

Dans ces académies, les mobilités dans et en dehors de l'académie sont plus faibles qu'au niveau national. Ainsi, les néo-bacheliers restent davantage étudier dans leur zone d'emploi d'origine : ils sont 60 % dans l'académie de Rouen et 66 % dans celle de Lyon, contre 44 %

au niveau national. Les faibles mobilités s'expliquent en grande partie par la présence de deux centres universitaires importants situés sur des zones dont sont originaires une grande partie des bacheliers. Dans l'académie de Rouen, en plus du pôle académique situé à Rouen, le pôle secondaire du Havre propose également un large panel de formations universitaires ; au total, 70 % des bacheliers sont originaires d'une de ces deux zones. De même, dans l'académie de Lyon, 75 % des étudiants sont originaires du pôle de Lyon ou de Saint-Étienne, qui proposent une offre diversifiée. Enfin, dans ces académies, les bacheliers sortent principalement dans les académies limitrophes (Caen pour Rouen et Grenoble pour Lyon ; figure 6).

Des mobilités importantes à l'intérieur des académies de Lille, Strasbourg, Nancy-Metz et Rennes

Lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur, la plupart des néo-bacheliers des académies de Lille, Strasbourg, Nancy-Metz et Rennes poursuivent leurs études dans leur académie : environ 90 % d'entre eux et jusqu'à 96 % dans l'académie de Lille (contre 80 % au niveau national). Ces académies sont excentrées, ce qui limite les départs. Toutefois, les flux vers l'étranger, bien que minoritaires, ne sont pas comptabilisés. L'origine sociale des étudiants peut aussi y contribuer. Par exemple dans l'académie de Lille, 4 étudiants sur 10 sont d'origine sociale défavorisée (contre 3 sur 10 au niveau national) ; or les étudiants d'origine sociale défavorisée restent plus souvent dans leur académie d'origine.

Les néo-bacheliers des académies de Lille, Strasbourg, Nancy-Metz et Rennes sont

particulièrement mobiles dans leur académie pour accéder à l'enseignement supérieur : entre 40 % et 50 % changent de zone d'emploi.

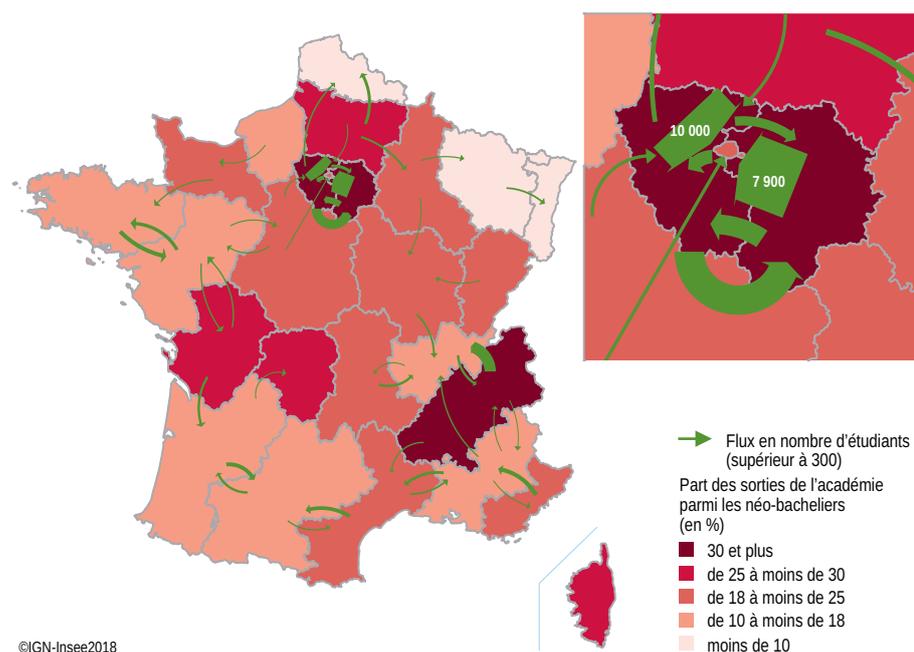
L'académie de Lille se démarque : elle a beaucoup de pôles universitaires secondaires (Valenciennes, Dunkerque, etc), parfois spécialisés (par exemple, Calais, Lens-Hénin dans les sciences) ; par ailleurs, la zone d'emploi de Lille possède l'offre la plus complète de France. Cette complémentarité de l'offre, dans un territoire où les mobilités sont facilitées par l'absence de reliefs et un réseau de transport dense, conduit à d'importantes mobilités en interne : 1 bachelier sur 2 quitte sa zone d'origine pour une autre, le plus souvent par le biais de navettes quotidiennes. Dans les académies de Nancy-Metz et de Strasbourg, les mobilités internes sont très fortes malgré des configurations très différentes de l'offre de formation. Les offres de Nancy et Metz se complètent, ce qui favorise les mobilités en interne à l'académie. À l'inverse, dans celle de Strasbourg, l'offre universitaire est concentrée dans le grand pôle académique. Les mobilités s'accompagnent d'un déménagement dans 40 % des cas ou de navettes quotidiennes dans 60 % des cas, comme en moyenne nationale.

À Grenoble et Limoges, les mobilités en dehors de l'académie sont privilégiées

Dans ces académies, les sorties de l'académie sont plus fréquentes qu'au niveau national (respectivement 27 % et 30 % contre 22 %). À Limoges, l'offre est concentrée dans le grand pôle académique, mais les bacheliers sont plus souvent originaires d'un territoire offrant uniquement des formations de proximité comme les STS. Par conséquent, même si la proportion d'étudiants restant dans leur territoire est élevée (55 % contre 44 % au niveau national), les jeunes étudiant en dehors de leur zone d'emploi d'origine privilégient souvent les mobilités vers Clermont-Ferrand plutôt que celles en direction de Limoges.

De nombreux étudiants quittent l'académie de Grenoble malgré la présence d'un grand pôle universitaire et des pôles secondaires de Chambéry et Valence. Les mobilités quotidiennes en interne à l'académie sont rendues relativement difficiles compte tenu de la structuration spatiale de l'offre et des reliefs : plus de la moitié des mobilités internes à l'académie s'accompagne d'un déménagement. Dans ce cadre, la proximité de Lyon peut favoriser les mobilités vers l'extérieur de l'académie au détriment de celles en interne. Ces mobilités correspondent à des choix des bacheliers, et non à un phénomène de sélection interne à l'académie de Grenoble qui conduirait les élèves à se reporter par défaut sur l'académie lyonnaise. En effet, dès les vœux exprimés dans la plateforme Admission post-bac (APB ; sources), les bacheliers de l'académie de Grenoble sont parmi les plus nombreux en France à exprimer un premier vœu en dehors de leur académie (Bluntz 2018).

6 Principaux flux de néo-bacheliers entre les académies



©IGN-Insee2018

Champ : bacheliers de 2015 en première année d'enseignement supérieur en France entière (hors ceux partis à l'étranger et hors inscrits en école de management, en école paramédicale, sociale ou dans une école relevant du ministère de la Culture).

Source : MESRI-Sies, systèmes d'information Sise et Scolarité.

Des flux importants de néo-bacheliers entre les académies d'Île-de-France

La mobilité à l'entrée dans l'enseignement supérieur est la plus forte dans les académies de Versailles, de Créteil et de Corse : elle concerne plus de 8 étudiants sur 10 contre à peine 6 sur 10 au niveau national. En Corse, les néo-bacheliers privilégient les mobilités en interne, tandis que dans les deux académies d'Île-de-France, la moitié des mobilités s'effectuent vers une autre académie.

En Corse, l'université est à Corte, soit en dehors des principales agglomérations de l'île. Par conséquent, seuls 3 % des bacheliers sont originaires d'une zone d'emploi proposant une offre universitaire. *A contrario*, un quart des bacheliers réside dans une zone d'emploi sans offre de formation. La majorité des bacheliers corses sort de sa zone d'emploi pour accéder à une formation et plus du quart quitte l'île au moment d'entrer dans l'enseignement supérieur. En Île-de-France, les comportements des jeunes bacheliers des académies de Créteil et de Versailles sont intimement liés à la proximité de Paris, tant dans les choix saisis dans APB que dans les orientations constatées. Dans ces deux académies, près des deux tiers des bacheliers sont originaires d'un territoire où l'offre de formation est orientée vers les STS et CPGE, mais sans université. Les étudiants de ces deux académies sont les plus mobiles de France, en particulier vers l'extérieur de l'académie. L'importance des mobilités entre Paris, Versailles et Créteil est toutefois à relativiser, car ces trois académies de superficie restreinte coexistent à l'intérieur d'une seule région administrative. Elles s'accompagnent rarement d'un déménagement (1 étudiant sur 4 parmi les mobiles hors de leur académie) du fait des facilités offertes par les transports en commun et du coût des logements.

Les sorties de l'académie de Paris pour des bacheliers sont plus faibles que celles de sa couronne. Pour autant, elles restent dans la moyenne nationale (22 %) et sont orientées vers l'académie de Versailles pour la moitié et vers Créteil pour un tiers.

Selon les DOM, les étudiants sont plus ou moins mobiles

En Guadeloupe et à La Réunion, les étudiants sont peu mobiles en dehors de leur académie

d'origine. En Guadeloupe, ils ont plus tendance à rester étudier dans leur territoire d'origine : 5 élèves sur 10 sont dans cette situation contre 4 sur 10 au niveau national. Les néo-bacheliers réunionnais sont, quant à eux, plus mobiles au sein de leur académie. En effet, La Réunion dispose d'un grand pôle universitaire et d'un pôle secondaire.

En Guyane, les néo-bacheliers ont plus tendance à quitter leur académie que dans les autres DOM. Dans cette académie, une seule zone concentre l'offre universitaire, mais l'université de Cayenne, historiquement rattachée à celles des Antilles, n'offre pas toutes les licences. ■

Définitions

L'**origine sociale** du bachelier fait référence à la profession ou catégorie socio-professionnelle (PCS) de la personne qui en est responsable. Il s'agit d'un regroupement utilisé dans les publications de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et de la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), à savoir :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités des cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants et retraités, artisans et commerçants et retraités, employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle, PCS manquantes.

Les **territoires infra-académiques** sont constitués des zones d'emploi à l'exception de l'Île-de-France où un zonage spécifique est retenu. Pour caractériser l'offre de formation, ces territoires sont regroupés en 4 groupes : pas de formation d'enseignement supérieur, formations de proximité (essentiellement des STS, CPGE et IUT), pôles intermédiaires, pôles universitaires. Les deux derniers territoires proposent des formations de proximité et universitaires, voire d'ingénieurs, mais l'offre est

plus complète dans les pôles universitaires qu'intermédiaires : par exemple, les études de santé sont concentrées dans les grands pôles. Ces classes sont constituées à partir des répartitions des étudiants néo-bacheliers dans les différentes formations.

Sources

Cette étude s'appuie sur les fichiers des inscrits dans l'enseignement supérieur **Sise (Système d'information sur le suivi de l'étudiant)** et **Scolarité** à la rentrée 2015, à partir d'un investissement réalisé par l'Insee et le Sies du MESRI.

Cette étude porte sur les **bacheliers de 2015 en première année d'enseignement supérieur** (licences à l'université ou dans des instituts catholiques, DUT, STS, CPGE, écoles d'ingénieurs ; public ou privé), soit près de 80 % des étudiants s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur. Faute de système d'information adéquat, sont exclues les écoles de management recrutant au niveau baccalauréat, les écoles paramédicales, sociales et celles relevant du ministère de la Culture. Par ailleurs, les bacheliers partis étudier à l'étranger ne sont pas comptabilisés.

Entre 2009 et 2017, l'**application Admission post-bac** (APB) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche permettait aux élèves de postuler pour poursuivre leurs études dans le supérieur en effectuant des vœux, qu'ils classaient par ordre de préférence.

Bibliographie

- Bluntz C., « Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique », Note d'information n° 1, janvier 2018.
- Repères et références statistiques (RERS), rubriques 6, 8 et 12, 2018.
- « Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2017-2018 », *Note Flash* n° 6, juin 2017.
- Kabla-Langlois I., « Les jeunes et l'enseignement supérieur : s'orienter, réussir, s'insérer », in *Insee Références « France, portrait social »*, novembre 2016.
- Atlas régional : les effectifs d'étudiants, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : CK et BR
Impression : Jouve
Code Sage IP191727
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2018

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

